LIBR-00329

Une Commission sur l'avenir du Canada

Nous vous invitons dans les pages qui suivent, à réfléchir sur la place que vous souhaitez occuper dans le Canada de demain.

Que nous réserve l'avenir ? La Commission, pas plus que quiconque, ne peut le prédire avec certitude.

Quelques signes déjà visibles peuvent cependant nous en donner une idée. Nous pouvons essayer de comprendre la signification des changements qui se manifestent et tenter de voir leurs répercussions éventuelles.

Nous pouvons également examiner les moyens susceptibles d'aider le Canada à profiter des possibilités qui ne manqueront pas de s'offrir, à faire face aux chocs et aux surprises plus ou moins agréables qui marqueront les décennies à venir, comme ils ont marqué celle qui vient de s'écouler.

Ce trait — le caractère inévitable de l'imprévu — est bien au coeur des travaux de la Commission.

COMMENT POUVONS-NOUS ACCROÎTRE LA SOUPLESSE, L'ADAPTABILITÉ ET LA RÉSISTANCE DU CANADA FACE AU CHANGEMENT ?

NOS INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES SONT-ELLES EN MESURE D'AFFRONTER L'IMPRÉVU, DE TRANSFORMER L'ADVERSITÉ EN UN AVANTAGE, D'EXPLOITER LES POSSIBILITÉS ET DE DONNER À POINT NOMMÉ LE COUP DE BARRE VOULU POUR FAIRE JOUER LE CHANGEMENT EN NOTRE FAVEUR ?

QUELS BUTS ÉCONOMIQUES PEUVENT NOUS GUIDER ET NOUS EMPÊCHER DE BUTER SUR L'IMPRÉVISIBLE ? QUELLES MESURES POLITIQUES POUVONS-NOUS NOUS DONNER POUR TRAVERSER LES INCERTITUDES DE L'AVENIR ?

L'an 2000 peut constituer un repère utile parce qu'il marque le début d'un autre siècle et d'un nouveau millénaire, mais rien de plus.

Dans certains domaines capitaux, cinq ans à peine nous séparent de l'avenir, et de profonds changements s'y produisent déjà, pour le meilleur ou pour le pire. Une découverte technologique peut en effet rendre désuète une usine jusque-là prospère, ou créer tout un nouveau secteur d'activité.

Dans d'autres cas, nous sommes à cinquante ans ou plus de l'avenir. Les bouleversements qui toucheront les adolescents d'aujourd'hui, au moment où ils prendront leur retraite, se produisent certes très lentement. Cependant, ils font déjà sentir leurs effets de façon inexorable et complexe, notamment sur les mesures de sécurité dans les usines et les bureaux, la qualité de l'air et de l'eau, les assises économiques qui permettront d'assurer une pension raisonnable aux futurs retraités, et la gestion des ressources nationales.

La Commission doit donc envisager l'avenir à court, à moyen et à long termes, mais toujours en fonction des objectifs économiques que nous visons et des moyens politiques de les atteindre.

Sur ces deux plans, il nous faudra exercer certains choix.

Les pages qui suivent exposent les moyens auxquels la Commission a pensé pour vous permettre de participer pleinement à ses travaux.

Les commissaires

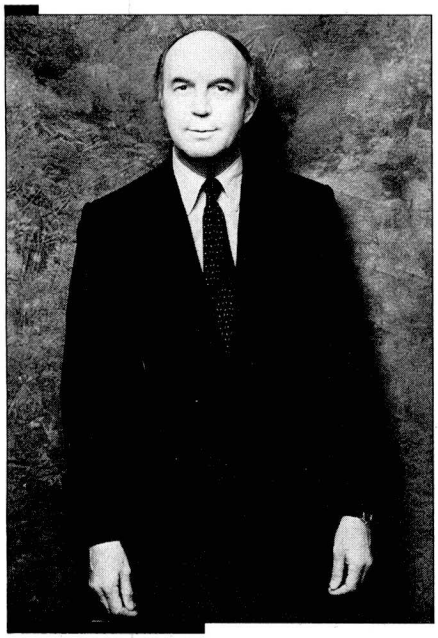

L'HONORABLE DONALD S. MACDONALD

DÉPUTÉ PENDANT 16 ANS, DONALD MACDONALD A ÉTÉ NOMMÉ PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ ET LEADER DE LA CHAMBRE DES COMMUNES EN 1968. IL A AUSSI SUCCESSIVEMENT OCCUPÉ LES PORTEFEUILLES DE LA DÉFENSE NATIONALE, DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES, ET ENFIN, DES FINANCES. M. MACDONALD EST REVENU À LA PRATIQUE DU DROIT CHEZ MCCARTHY AND MCCARTHY, À TORONTO, EN 1978. EN DEHORS DE SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE, IL DONNE UN COURS À LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO ET SIÈGE À DIVERS CONSEILS D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉS ET D'ORGANISATIONS SANS BUT LUCRATIF. OUTRE LA PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION ROYALE SUR L'UNION ÉCONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA, M. MACDONALD EST PRÉSIDENT DU CONSEIL DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL.

Les modalités d'action

Le mandat de la Commission englobe des questions qui sont au coeur du débat national depuis de nombreuses années et intéressent nombre de dossiers ultra-complexes, et souvent contestés.

Aussi, même avec les meilleures intentions du monde, il peut y avoir des malentendus, si n'intervient pas entre la Commission et le public un vaste échange de vues et de renseignements.

La Commission a donc prévu non pas une série d'audiences, mais deux avant de préparer son rapport.

Les premières audiences, qui se tiendront à l'automne, auront pour objet de définir les problèmes, les défis à relever, les choix à effectuer parmi des buts réalistes et la sélection des moyens susceptibles de les atteindre.

À partir des interventions, la Commission publiera un récapitulatif des dépositions du public et énoncera un premier avis sur les dossiers et les solutions possibles.

Cette publication sera le point de départ de la deuxième série d'audiences.

La Commission aura cette fois un double objectif. Elle vérifiera dans un premier temps si elle a bien compris ce qu'on lui a dit. Les problèmes ont-ils été bien posés ? Les choix sont-ils réalistes ? Les solutions sont-elles faisables ? En cas d'erreur, on risque bien de passer à côté des vrais problèmes et, manifestement, de ne pouvoir les résoudre. Bref, la Commission veut être sûre d'avoir éliminé ou réduit tout malentendu possible, qu'il s'agisse des problèmes, des défis ou des choix.

Son deuxième objectif sera de solliciter l'aide du public pour trancher les points suivants : quels buts prôner, quelles solutions recommander et quelles modifications constitutionnelles et institutionnelles faudra-t-il apporter pour faciliter notre entrée dans l'avenir.

Pour étayer les audiences publiques, la Commission a conçu un mécanisme poussé de consultations afin de tirer parti des travaux qu'ont effectués sur ces questions des groupes privés et des administrations à tous les paliers.

La Commission a en outre lancé un programme de recherches approfondi pour réunir tout ce qui a été dit sur les dossiers relevant de son mandat et déterminer systématiquement les secteurs pouvant nécessiter un complément de recherche et d'analyse.

C'est en fonction de ces diverses modalités d'action — audiences publiques, consultations et recherches — que la Commission mettra au point, après la deuxième série d'audiences publiques, ses recommandations.

Pourtant, la réussite de cette démarche dépend étroitement de la participation active de tous ceux et celles qui seront aux prises avec l'avenir économico-politique du Canada.

Les commissaires

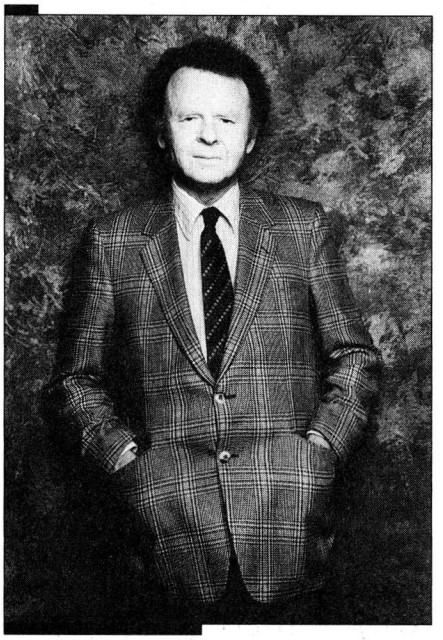

Clarence Barber

M. Barber, qui est professeur d'économie à l'Université du Manitoba, est auteur de nombreux ouvrages et articles portant sur le chômage, les tarifs, le commerce, et la politique fiscale. Ancien président de l'Association canadienne d'économique, M. Barber est membre de la Société royale du Canada.
Il a été Commissaire au Bien-être social au Manitoba, a dirigé la Commission d'enquête relative aux machines agricoles (1966-1970), et agi à titre de conseiller des Nations unies en matière de revenu national aux Philippines.
M. Barber a également été directeur de la recherche à la Commission royale d'enquête sur le Flood Cost Benefit pour la province du Manitoba.

Une Commission sur l'avenir du Canada

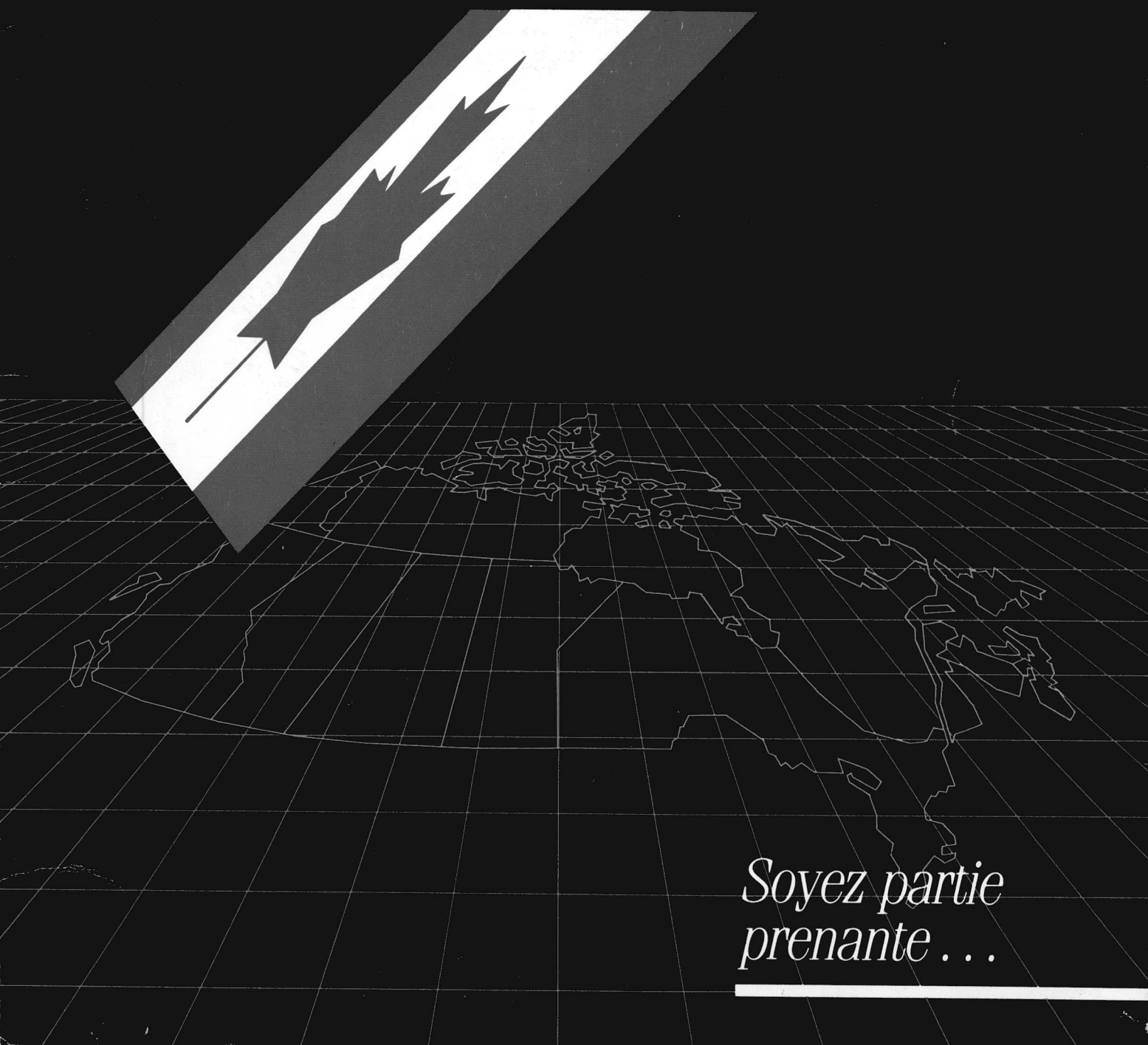

Soyez partie prenante . . .

Quelqu'un va devoir soulever le couvercle de la marmite dans laquelle se retrouvent la plupart des politiciens, et leur faire voir ce qui se passe par delà leurs circonscriptions, par delà la prochaine élection, et par delà leur vision trop souvent restreinte.

RALF DARENDORF

Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada

Co
l'u
perspectives de développement du Canada

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1983 N° de cat. Z1-1983/1-71-1 ISBN 0-662-52494-2

Renseignements généraux

Le 6 septembre 1983 à Vancouver (Colombie-Britannique), la Commission entamera ses audiences publiques. Pendant l'automne, elle tiendra des séances dans 27 agglomérations, dont le calendrier figure immédiatement après la page 16. Les détails paraîtront dans la presse locale.

Les groupes ou particuliers qui se proposent de déposer un mémoire doivent en aviser la Commission avant le 1er août 1983 et indiquer à ce moment-là s'ils souhaitent participer aux audiences. Dans ce cas, ils doivent aussi préciser la localité où ils veulent comparaître. Le personnel de la Commission planifiera ensuite toutes les séances des audiences.

La Commission fera l'impossible pour donner satisfaction à tous ceux qui désirent comparaître, mais ce ne sera vraisemblablement pas toujours possible en raison du nombre des candidats. C'est pour cela qu'on ne pourra comparaître sans invitation, celle-ci étant liée à la préparation d'un mémoire à remettre au moins deux semaines avant la séance où le document sera examiné. À titre d'exemple, la Commission veut recevoir avant le 23 août 1983 les mémoires prévus à la première audience de Colombie-Britannique. Tous les mémoires devront être reçus au plus tard le 31 octobre.

La Commission entend encourager le débat et mettre le public au courant des questions en jeu dans ses recherches. Sauf avis contraire en accord avec la Commission, les mémoires seront traités comme des documents publics dès réception. On pourra se les procurer dans les localités pertinentes et au bureau de la Commission environ une semaine avant l'audience où ils seront présentés. On ne s'attend pas à ce que les participants lisent leur mémoire à l'audience, mais ils doivent être prêts à en débattre avec la Commission.

Les mémoires doivent être accompagnés d'un résumé d'une page. Prière d'indiquer dans le coin supérieur droit du résumé son intention de participer aux audiences et inscrire en majuscules le nom du centre ou l'on souhaite comparaître.

Pour tout renseignement, qu'il s'agisse de questions, précisions ou d'aide dans la préparation des mémoires, prière de s'adresser au secrétariat de la Commission à l'adresse suivante :

SECRÉTARIAT
COMMISSION ROYALE SUR L'UNION ÉCONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA
C.P. 1268
OTTAWA (ONTARIO)
TÉLÉPHONE : (613) 996-1166

Les commissaires

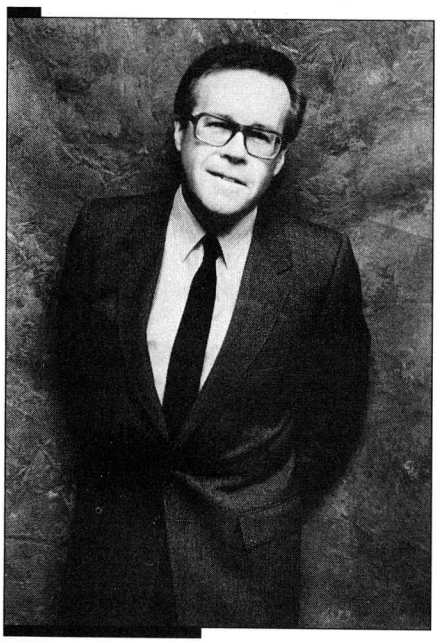

ALBERT BRETON

DIPLÔMÉ DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA ET DE L'UNIVERSITÉ COLUMBIA, M. BRETON EST AUTEUR ET PROFESSEUR D'ÉCONOMIE À L'UNIVERSITÉ DE TORONTO. SES OUVRAGES SONT SPÉCIALISÉS DANS LA THÉORIE ET LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DANS LES QUESTIONS SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES. IL A REÇU DU CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA ET DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA PLUSIEURS BOURSES POUR SES TRAVAUX. M. BRETON EST MEMBRE DU COMITÉ DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE CANADIENNE DE L'INSTITUT DE RECHERCHES C.D. HOWE ET A REMPLI LES FONCTIONS DE VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉTUDE DE LA POLITIQUE CULTURELLE FÉDÉRALE (APPLEBAUM-HÉBERT) DE 1979 À 1982.

Le mandat de la Commission : *un point de départ*

Le mandat, dont le texte se trouve à la page 15, constitue en quelque sorte le cahier des charges de la Commission.

La principale prescription qu'il renferme est celle d'« enquêter et de faire rapport sur les possibilités, perspectives et défis économiques à long terme qui se dessinent pour la fédération canadienne et ses diverses régions, et sur l'incidence de ces perspectives et défis sur les institutions économiques et gouvernementales et sur la gestion des affaires économiques du Canada. »

La Commission est également chargée de recommander « les objectifs nationaux à poursuivre et les politiques de développement économique à adopter » ainsi que « les aménagements institutionnels et constitutionnels propres à promouvoir la liberté et le bien-être des citoyens canadiens en même temps que le maintien d'une économie forte et concurrentielle. »

Pour ce faire, la Commission doit se pencher entre autres sur : le marché du travail et les besoins de capitaux, les tendances qui se manifestent aux chapitres de la productivité, des niveaux de vie et du progrès social, les possibilités, contraintes et aspirations régionales, les moyens d'améliorer les relations entre les gouvernements, les milieux d'affaires, les syndicats et autres groupes, la répartition des pouvoirs fiscaux et économiques entre les différents ordres de gouvernement, le caractère représentatif des institutions du gouvernement central et les changements à apporter en vue de l'améliorer.

Nous vous invitons donc à étudier le mandat de votre propre point de vue et en fonction de la contribution que vous souhaitez faire.

Mais la tâche de la Commission gravite entièrement autour de sa directive fondamentale, celle d'examiner nos objectifs économiques à la lumière de nos possibilités, des moyens dont nous disposons pour les atteindre et des autres buts que nous poursuivons, soit à titre individuel, soit à titre d'habitant d'une province donnée, soit encore en tant que membre d'un groupe ou d'un organisme.

Dans ce contexte, la Commission considère son mandat non pas comme une limite à son travail, mais plutôt comme un point de départ.

Autrement dit, le mandat n'empêche aucunement la Commission d'entendre des témoignages ou de faire des recommandations sur tout sujet qui touche à la question centrale : comment mieux adapter nos moyens à nos buts ?

Aussi les dépositions et interventions qui se feront aux audiences seront-elles appréciées en fonction de ce critère, qui ne sera cependant pas appliqué de façon restrictive ou étroite puisque la Commission se doit d'analyser deux dimensions déterminantes et complexes de la vie canadienne : notre système économique et notre régime politique.

QUELLE INFLUENCE CES DEUX DOMAINES EXERCENT-ILS L'UN SUR L'AUTRE ? Quelles sont les conséquences économiques des décisions politiques ? Le rythme des transformations économiques est-il tel que notre régime politique ne peut plus réagir en temps opportun ?

DANS CE CAS, PAR QUELS MOYENS POUVONS-NOUS RENDRE LE POLITIQUE PLUS SOUPLE, PLUS RÉSISTANT ET PLUS SENSIBLE AUX CHANGEMENTS AFIN D'AMÉLIORER NOTRE RENDEMENT ÉCONOMIQUE ? Si, par contre, ce sont les transformations politiques qui entravent notre structure économique, comment assouplir celle-ci ?

LES MÉCANISMES DE REPRÉSENTATION ET DE CONCILIATION (DANS NOS INSTITUTIONS PUBLIQUES) DES GROUPES D'INTÉRÊT — CEUX DES TRAVAILLEURS, DES INVESTISSEURS, DES RETRAITÉS, DES ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES, DES CONSOMMATEURS, DU PATRONAT, DES SYNDICATS OU D'AUTRES GROUPES — PRÉSENTENT-ILS DES IMPERFECTIONS ? Le processus décisionnel du secteur privé néglige-t-il l'intérêt public ? Peut-on imaginer des moyens d'assurer que les intérêts provinciaux et régionaux soient mieux représentés au sein des institutions nationales par les biais des organismes fédéraux-provinciaux et, inversement, que les intérêts nationaux soient pris en compte par les administrations provinciales et municipales ?

Pour cette raison d'ailleurs, la Commission souhaite être saisie du plus vaste éventail possible de vues, d'informations et d'analyses sur chacun des éléments distincts de son mandat. Dans la mesure où elles traitent de la question essentielle, les présentations aideront grandement à tirer des conclusions utiles.

Les pages qui suivent renferment un certain nombre de questions au sujet de l'avenir, des buts que nous voudrons nous fixer et des moyens de les atteindre.

Que ces questions en engendrent d'autres, il ne faudrait pas s'en étonner; c'est précisément ce qu'elles sont censées faire.

L'avenir du Canada dans un monde en mutation

Les commissaires

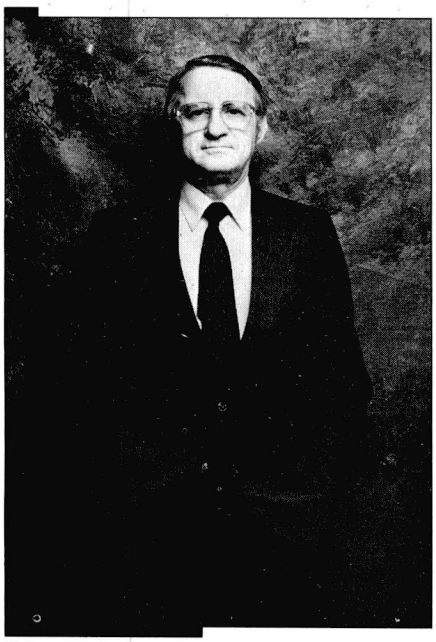

GÉRARD DOCQUIER

GÉRARD DOCQUIER, QUI EN EST À SON DEUXIÈME MANDAT DE DIRECTEUR NATIONAL DES MÉTALLURGISTES UNIS D'AMÉRIQUE, EST L'UN DES VICE-PRÉSIDENT DU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA, QU'IL REPRÉSENTE AINSI QUE LES MÉTALLURGISTES AUPRÈS DE LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES ET DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. REPRÉSENTANT DES MÉTALLURGISTES CANADIENS AU COMITÉ CENTRAL DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MÉTALLURGISTES, IL EST MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC. M. DOCQUIER EST ÉGALEMENT ACTIF DANS LE MOUVEMENT COOPÉRATIF PUISQU'IL EST PRÉSIDENT FONDATEUR DE LA CAISSE POPULAIRE ET DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION DE SAINT-JEAN. ORIGINAIRE DE BELGIQUE, M. DOCQUIER S'EST INSTALLÉ AU QUÉBEC APRÈS LA SECONDE GUERRE MONDIALE.

Aux termes de son mandat, la Commission doit situer son travail carrément par rapport aux réalités internationales et à l'avenir.

On y déclare en effet que «l'économie mondiale connaît des changements importants, surtout en ce qui concerne l'activité industrielle, l'utilisation des ressources naturelles, le mouvement des capitaux au sein d'un même pays et entre États, changements qui ont des répercussions importantes pour le Canada.»

QUELS SONT DONC CES CHANGEMENTS ? Où nous mèneront-ils ? Quelles seront leurs conséquences pour le Canada ? Existe-t-il une meilleure façon de les gérer ? Peut-on mieux prévoir leurs retombées afin, de n'être pas pris au dépourvu ?

QUELLE EST LA NATURE FONDAMENTALE DE CES CHANGEMENTS ? Sont-ils le résultat de cycles économiques ou constituent-ils une transformation profonde de l'économie mondiale ?

Le mandat ajoute aussi que «les rapports économiques actuels entre pays, et entre individus et groupes d'un même pays, se caractérisent par une interdépendance accrue en même temps qu'une intensification de la concurrence.»

QUELLES RÉPERCUSSIONS CETTE INTERDÉPENDANCE A-T-ELLE SUR LE CANADA ? Cela veut-il dire qu'il nous faut davantage une économie nationale plus forte et mieux intégrée pour résister à l'instabilité du monde, ou, que les Canadiens ne soient pas tenus de compter autant les uns sur les autres ?

QUE SIGNIFIE L'INTERDÉPENDANCE PLANÉTAIRE POUR L'AUTONOMIE CANADIENNE ? Que nous disposerons d'une plus grande liberté de manœuvre pour saisir les occasions qui se présentent dans le monde ou, au contraire, que nous allons être plus vulnérables à l'instabilité globale et partant, plus dépendants de quelques marchés stables ?

Voilà donc le champ d'action auquel devra s'attaquer la Commission afin d'éclairer les buts que les Canadiens veulent se donner et pour lesquels ils sont prêts à travailler. Notre groupe doit cerner les objectifs réalisables, préciser les moyens qui sont à notre disposition et ceux que nous devons créer, et enfin déterminer les obstacles à surmonter pour atteindre nos objectifs.

Bref, il nous faut à la fois définir une vision du monde et une philosophie face à l'avenir. Cette tâche capitale s'impose si nous voulons fixer des objectifs réalistes et nous doter de moyens souples permettant de les réaliser dans un monde en mutation.

Le Canada face au monde

Bien, avant la confédération, nous avons dû nous accommoder de notre réalité, celle d'un vaste territoire à la population plutôt clairsemée, dépendant jusqu'à un certain point pour son bien-être des événements mondiaux et vulnérable aux changements se produisant à l'étranger.

Par contre, nous avons pris des décisions d'importance nationale qui ont également eu des répercussions internationales.

La confédération, manifestement, a limité l'expansion économico-politique américaine dans le nord-ouest des États-Unis. La construction des chemins de fer transcontinentaux, essentielle au développement d'une économie nationale, a aussi constitué un événement géopolitique capital, puisqu'elle a jeté un pont entre l'Asie et l'Europe, et favorisé l'exploitation de ressources inexplorées, la culture de terres nouvelles et l'apparition d'agglomérations.

Nous nous accommodons encore aujourd'hui des retombées de bon nombre des mesures qui nous ont permis d'occuper une place distinctive dans le monde.

Mais notre pays, qui a beaucoup changé, se transforme de plus en plus vite. Chaque vague de progrès technologique métamorphose le monde du travail, l'industrie et l'économie, en proposant des instruments nouveaux qui abolissent la distance, le temps et l'espace et qui, du coup, créent une richesse nouvelle et éliminent les vieux emplois.

QUELS FACTEURS VONT DÉFINIR NOTRE POSITION FACE À CE MONDE ? Qu'allons-nous offrir ? Comment allons-nous lui prouver notre aptitude à réaliser des produits de qualité ? Qui sont nos concurrents ? Quelle sera la nature de la concurrence ? Comment allons-nous nous organiser pour y faire face ? Quelles stratégies pouvons-nous mettre en œuvre ?

NOS ATOUTS RÉSIDENT-ILS DANS NOTRE CAPACITÉ DE DÉCOUVRIR ET D'ÉLABORER NOS TECHNIQUES, OU DANS L'AMÉLIORATION DE NOTRE APTITUDE À ADAPTER À NOS BESOINS LES IDÉES DES AUTRES ?

Les Canadiens peuvent certes provoquer et instaurer des changements dont les répercussions se feront sentir dans le monde entier, mais ce dernier est assurément une source encore plus fertile d'innovations nous obligeant à nous adapter. Si nous devons chercher à réaliser les transformations qui nous conviennent, nous devons aussi nous interroger sur notre façon de réagir à l'évolution qui nous est imposée.

QUELLE ORIENTATION DEVONS-NOUS DONNER À LA POLITIQUE OFFICIELLE ET À L'ESPRIT D'ENTREPRISE ? Devons-nous les tourner vers l'extérieur, c'est-à-dire vers les possibilités que le monde offre, ou vers l'intérieur, afin de perfectionner notre souplesse d'adaptation aux changements qui viennent d'ailleurs ?

DEVONS-NOUS NOUS OUVRIR AU MONDE, AFIN DE SAISIR LES OCCASIONS QUI SE PRÉSENTENT, OU DEVONS-NOUS NOUS Y FERMER, POUR NOUS METTRE À L'ABRI DES CONSÉQUENCES DE L'INSTABILITÉ QUI CARACTÉRISERA UN UNIVERS DE PLUS EN PLUS INTERDÉPENDANT ? Et s'agit-il de nous ouvrir ou de nous fermer aux biens ? Aux services ? À la technologie ? Aux gens ?

SUR LE PLAN INTERNATIONAL, DEVONS-NOUS PROMOUVOIR UN SYSTÈME COMMERCIAL ET FINANCIER RELATIVEMENT OUVERT COMME FONDEMENT DE NOTRE POLITIQUE ÉCONOMIQUE, OU DEVONS-NOUS PLUTÔT VISER À LA CRÉATION D'UN GRAND BLOC DE PAYS, PEUT-ÊTRE MOINS VULNÉRABLE AUX PERTURBATIONS QUE PROVOQUE NÉCESSAIREMENT UN TEL SYSTÈME ?

Si cette formule est retenue, sur quels secteurs faut-il faire porter les efforts ?

Ces questions intéressent directement et essentiellement les liens entre le Canada et les États-Unis.

EST-IL PRÉFÉRABLE D'AVOIR DAVANTAGE ACCÈS À LA TECHNOLOGIE, AUX IDÉES, AUX CAPITAUX, AUX MARCHÉS ET À L'ACQUIS DES ÉTATS-UNIS, C'EST-À-DIRE DE LIER NOS INTÉRÊTS AUX FORCES ÉCONOMIQUES AMÉRICAINES ? Ou vaut-il mieux prendre nos distances, afin de nous protéger de l'instabilité que ce pays crée pour l'économie canadienne et mondiale et de nous donner une plus grande liberté de manœuvre dans nos rapports avec d'autres économies ?

L'ouverture et la complexité mêmes des relations canado-américaines ont-elles entraîné une trop grande dépendance vis-à-vis d'un marché pour permettre au Canada d'obtenir un meilleur rendement économique que celui de son voisin immédiat ? Par quels moyens pouvons-nous, à la longue, nous donner une plus grande liberté de manœuvre ? Qu'est-ce que cela nous coûtera et sommes-nous disposés à assumer ce coût ?

Ces questions touchent aussi à l'ensemble des problèmes que pose notre relation avec les pays en développement.

Selon le Bureau international du travail, la population active mondiale grossira en moyenne chaque année, entre 1980 et l'an 2000, de 36 millions de personnes, dont 85 p. 100 viendront des pays en développement.

Un certain nombre d'entre eux, fort importants, sont devenus à la fois des rivaux dangereux pour nos industries traditionnelles et des clients très estimés pour notre technologie et nos compétences. Néanmoins, certains de ces pays ont besoin de notre aide pour alléger le fardeau grandissant de souffrance humaine.

C'EST LA QUADRATURE DU CERCLE : COMMENT CONCILIER L'ENTRAIDE ET LA PROMESSE D'EMPLOIS NOUVEAUX DANS CERTAINS SECTEURS, TANDIS QUE L'ON CRAINT PAR AILLEURS DE PERDRE DES EMPLOIS DANS D'AUTRES ?

QUEL GENRE DE RELATIONS ALLONS-NOUS NOUER AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, SPÉCIALEMENT AVEC CEUX DONT LE DYNAMISME DÉPASSE MAINTENANT CELUI DE TOUT PAYS INDUSTRIALISÉ ?

COMMENT GARANTIR QUE LES PERSONNES QUI PERDENT LEUR EMPLOI DANS LES INDUSTRIES TRADITIONNELLES FACE À CETTE NOUVELLE CONCURRENCE SERONT APTES À EXERCER DES FONCTIONS DANS LES SECTEURS NOUVEAUX ? Comment pouvons-nous minimiser le fardeau que cela représente pour l'individu, les familles, les collectivités et les régions ?

Le Canada face à l'avenir

En l'an 2000, les nouveaux-nés d'aujourd'hui quitteront l'école secondaire et s'apprêteront à commencer leurs études universitaires ou à entrer sur le marché du travail.

Les étudiants actuels seront dans la période la plus productive de leur vie.

Ceux qui travaillent présentement seront au bord de la retraite.

MAIS QU'ÉTUDIERONT LES ÉTUDIANTS À CETTE ÉPOQUE ? Quelles seront les professions les plus rémunératrices ? Dans quelles industries, quelles régions et quelle sorte de technologie ? Mais s'agit-il là de questions pertinentes ? Les travailleurs les plus aptes à prospérer et à progresser seront-ils spécialisés dans un domaine ou pourront-ils facilement passer d'un métier à un autre dans leur vie professionnelle ? Si les changements de carrière deviennent une condition *sine qua non* du monde du travail à venir, comment modifier notre système d'éducation pour préparer les travailleurs à acquérir la souplesse voulue ?

En l'an 2000, d'après les prévisions actuelles, l'âge moyen des Canadiens sera de huit ans supérieur à ce qu'il était en 1980, surtout à cause du vieillissement de la génération d'après-guerre. Au début du XXIe siècle, ce groupe arrivera à l'âge de la retraite.

QUEL GENRE D'ÉCONOMIE POURRA SUPPORTER UN NOMBRE ACCRU DE RETRAITÉS ? En quoi consisteront les régimes de pension et les programmes d'assistance sociale ? Devons-nous chercher à intensifier l'immigration afin d'accroître progressivement l'importance de la main-d'œuvre requise pour soutenir la multiplication des personnes qui dépendront de la capacité de l'économie à financer les programmes sociaux ?

Cela intéresse directement les rapports dynamiques que le Canada entretient avec le reste du monde. En l'an 2000, la population du globe sera de l'ordre de six milliards d'habitants, dont 28 millions de Canadiens.

Quoique les neuf dixièmes de son territoire soit inhabité, le Canada n'est pas exempt de pressions démographiques. À cause de l'urbanisation accrue de notre population, les forêts, les régions agricoles, les ressources aquatiques et les aires de loisirs sont soumises à de très fortes pressions, qui ne sont toutefois en rien comparables à celles que connaissent d'autres coins du globe.

OÙ VONT S'ÉTABLIR LES QUATRE MILLIONS DE CANADIENS SUPPLÉMENTAIRES — PLUS QUE LA POPULATION DE CHACUNE DES PROVINCES SAUF DEUX ? À quel genre de pressions en faveur de l'immigration peut-on s'attendre ? Comment allons-nous protéger la qualité de nos richesses près des centres urbains comme nos terres agricoles, nos terres ensemencées, nos forêts et nos océans ? Quelles mesures allons-nous prendre pour préserver et accroître la qualité et la quantité de nos ressources aquatiques qui serviront à satisfaire non seulement nos propres besoins mais aussi, indirectement, ceux d'un monde plus nombreux exigeant toujours plus de nos ressources ?

Toutes ces questions mettent en jeu non seulement la capacité de l'économie de préserver les biens, de créer des emplois et des richesses et d'accroître notre bien-être, mais aussi la nature même de notre régime politique et l'efficacité des organismes privés.

SOUS QUEL GENRE DE RÉGIME POLITIQUE CES QUESTIONS SERONT-ELLES TRANCHÉES D'ICI À L'AN 2000 ET AU COURS DES PREMIÈRES DÉCENNIES DU XXIE SIÈCLE ? Baignera-t-il dans un esprit d'opposition ou de collaboration ? Incitera-t-il à la résistance ou à l'appui ? Réussira-t-il à convaincre des milieux aux intérêts divergeants à poursuivre des buts communs ou empêchera-t-il les Canadiens de faire des efforts concertés ?

QUELS MOYENS ALLONS-NOUS PRENDRE EN L'AN 2000 POUR COMBLER L'ÉCART ENTRE JEUNES ET VIEUX, IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS, MINEURS ET PROGRAMMATEURS, SYNDICATS ET PATRONAT, PROFESSEURS ET PLOMBIERS ?

COMMENT ALLONS-NOUS CONCILIER LES ADMINISTRATIONS FÉDÉRALE ET PROVINCIALES AINSI QUE LES DROITS INDIVIDUELS, LES ASPIRATIONS RÉGIONALES ET L'INTÉRÊT NATIONAL ? Sur quels aspects faudra-t-il s'entendre, sur les fins ou sur les moyens ?

Ces thèmes délimitent le champ d'action de la Commission, qui n'est rien de moins que le monde de l'avenir, domaine vaste et flou. Mais c'est cet avenir que la Commission a reçu mandat d'étudier et qu'elle demande à son tour, à tous ceux qui voudront y participer, d'examiner.

QUEL GENRE DE PAYS VOULONS-NOUS, ET QUE FAIRE POUR LE CRÉER ? Quels choix s'offrent à nous ? Quelle stratégie devons-nous appliquer pour parvenir à nos fins ?

Les commissaires

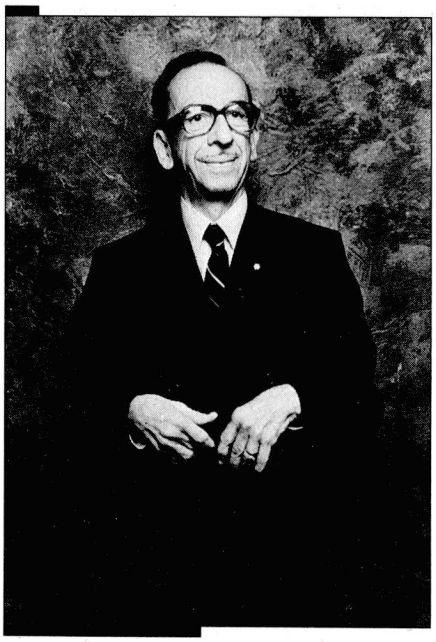

L'HONORABLE WILLIAM HAMILTON

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'EMPLOYERS' COUNCIL DE COLOMBIE-BRITANNIQUE DE 1972 À 1983, M. HAMILTON A ÉTÉ ÉLU AU PARLEMENT EN 1952 ET A ÉTÉ MINISTRE DES POSTES PENDANT CINQ ANS DANS LE GOUVERNEMENT DIEFENBAKER AVANT DE SE CONSACRER AUX AFFAIRES À VANCOUVER. RÉCIPIENDAIRE DE NOMBREUSES DISTINCTIONS ET DE PLUSIEURS PRIX, IL EST PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FIDÉLITÉ ASSURANCE DU CANADA ET DE LA CENTURY INSURANCE COMPANY OF CANADA. IL EST AUSSI ADMINISTRATEUR DE PLUSIEURS ORGANISMES, DONT L'INSTITUT DE RECHERCHES POLITIQUES ET L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES.

Les objectifs : *Que voulons-nous realiser ? Comment allons-nous procéder ?*

Les commissaires

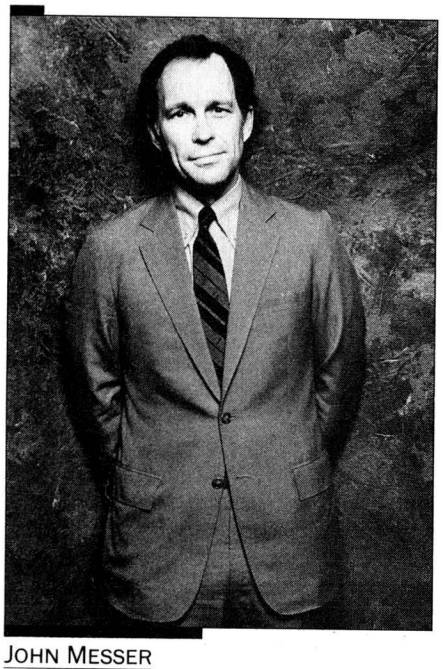

JOHN MESSER

ANCIEN CULTIVATEUR ET HOMME D'AFFAIRES, M. MESSER EST PEUT-ÊTRE PLUS CONNU COMME ANCIEN MEMBRE DU GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN. AVANT SA DÉMISSION EN 1980, IL A OCCUPÉ LES PORTEFEUILLES DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, AINSI QUE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES. IL A ÉTÉ PRÉSIDENT DE PLUSIEURS ENTREPRISES D'EXTRACTION ET DE SERVICES PUBLICS DE CETTE PROVINCE, AINSI QUE MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT CROWN ET DU CONSEIL DU TRÉSOR DE LA SASKATCHEWAN. M. MESSER SIÈGE À DIVERS CONSEILS D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉS CANADIENNES ET PARTICIPE À LA DIRECTION D'UNE COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES DE L'OUEST DU CANADA.

En vertu de son mandat, la Commission est chargée de se pencher et de faire rapport sur «les objectifs nationaux à poursuivre et les politiques de développement économique à adopter.»

Elle est également tenue d'examiner toute une gamme de questions, y compris «les possibilités et les contraintes du développement régional dans un cadre économique national» et «l'intégrité de l'union économique canadienne du double point de vue de l'unité du Canada et de la possibilité, pour tous les Canadiens, d'avoir part à la prospérité économique au fur et à mesure de son accroissement.»

Il lui est par ailleurs demandé de partir du principe que «la politique économique doit être examinée du point de vue de ses rapports avec l'indépendance politique et économique du Canada et avec les aspirations plus générales de ses habitants, celles-ci devant être reflétées dans les responsabilités des gouvernements.»

Les rapports économiques sont certes les plus complexes que les Canadiens entretiennent entre eux ainsi qu'avec leur pays et l'univers entier. Mais ce ne sont pas les seuls, pas plus que ne le sont leurs attentes sur ce plan. Comme le précise bien le mandat, il incombe à la Commission de recommander des objectifs économiques en tenant compte de leurs autres aspirations et liens tout aussi essentiels.

Personne ne niera que les rapports économiques ont été fort bousculés par les changements constants qui ont caractérisé la décennie écoulée et surtout l'année qui vient de se terminer.

Les divers baromètres économiques — taux de chômage, indice des prix à la consommation, croissance réelle — indiquent un piètre rendement.

Ces chiffres ne constituent cependant qu'une moyenne des transformations beaucoup plus profondes qu'ont connues particuliers, familles, villes et régions.

Une des tâches de la Commission est précisément de chercher la cause de ces résultats, non pas pour blâmer qui que ce soit, mais pour jeter des bases solides pour un relèvement durable.

De plus, sachant que la récession a frappé certains secteurs plus durement que d'autres, la Commission doit s'employer à trouver — comme l'y enjoint sont mandat — des moyens de «répartir équitablement les avantages et les fardeaux du développement national.»

En ce qui concerne l'établissement d'objectifs réalistes, elle doit répondre à deux questions fondamentales :

QUELS BUTS DEVONS-NOUS NOUS DONNER, COMPTE TENU DE NOS POSSIBILITÉS, PERSPECTIVES ET DÉFIS ÉCONOMIQUES ? Quelles lignes de conduite et quels programmes devons-nous mettre en œuvre pour les réaliser ?

Mais une question s'impose auparavant :

Qui détermine nos objectifs et comment ?

Cette question va au coeur des travaux de la Commission dans la mesure où ils ont pour objet de bien voir les incidences du processus décisionnel en matière économique sur notre aptitude à réaliser nos objectifs.

NOS DIFFICULTÉS ACTUELLES VIENNENT-ELLES DU FAIT QUE NOUS MANQUONS D'OBJECTIFS ? Que nous ne poursuivons pas les bons ? Ou encore que nous n'avons pas les moyens d'en établir qui soient susceptibles de se gagner l'appui de ceux qui seront ultimement chargés de les réaliser ?

Si la réponse aux deux premières questions est affirmative, il s'agira alors de fixer des objectifs qui soient adaptés à la réalité.

Par contre, si la difficulté provient de ce que les Canadiens refusent de se donner quelque objectif que ce soit, cela tient peut-être à la façon dont on les fixe. Il faudrait voir alors à les faire participer aux décisions qu'ils seront appelés à appliquer.

Chargée de recommander des buts économiques, la Commission a été enjointe de consulter «tous les gouvernements provinciaux et administrations territoriales ainsi que les Canadiens intéressés de toutes les couches de la société et de toutes les régions du pays.»

Mais après avoir prôné les buts que les Canadiens, à son avis, partagent, la Commission cédera la responsabilité de leur ratification et de leur réalisation aux pouvoirs publics, aux organismes privés et aux particuliers. Qui plus est, ces buts ne seront pas à l'abri des pressions exercées par les transformations rapides et les circonstances nouvelles qui obligent tous les autres éléments de notre société à apprendre à s'adapter.

PAR QUELS MOYENS POURRA-T-ON, BIEN AU-DELÀ DU MANDAT DE LA COMMISSION, ADAPTER NOS VISÉES AUX CHANGEMENTS ET AUX CIRCONSTANCES NOUVELLES, RÉÉVALUER LES POSSIBILITÉS ET VEILLER À CE QUE LES OBJECTIFS — OU LES LIGNES DE CONDUITE ET PROGRAMMES ADOPTÉS EN VUE DE LEUR RÉALISATION — CONTINUENT DE JOUIR DE L'APPUI GÉNÉRAL ?

EST-CE LÀ UNE FONCTION QU'IL FAUT CONFIER À DES EXPERTS-PLANIFICATEURS ? À des gouvernements ? À des organismes liés aux pouvoirs publics, mais autonomes, comme le Conseil économique du Canada et les conseils économiques provinciaux ? Aux Parlement et assemblées législatives ? Aux premiers ministres et aux technocrates qui les conseillent ?

OU BIEN NOUS FAUT-IL DÉMOCRATISER SENSIBLEMENT LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS ÉCONOMIQUES, TANT DANS LES ORGANISMES PUBLICS QUE PRIVÉS ? Dans l'affirmative, comment allons-nous nous y prendre ?

OU LA DIFFICULTÉ VIENT-ELLE PLUTÔT DE L'ABSENCE DE MOYENS EFFICACES POUR COORDONNER LES MESURES ÉCONOMIQUES DES GOUVERNEMENTS EN VUE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS CONVENUS ? Comment, en l'occurrence, allons-nous les acquérir ?

OU ENCORE NOTRE INAPTITUDE À DÉFINIR DES BUTS OU À LES ATTEINDRE NE TRADUIRAIT-ELLE PAS PLUTÔT QUELQUES IMPERFECTIONS DES PROCESSUS (PAR AILLEURS SATISFAISANTS) DE PRISE DE DÉCISIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES, D'AMÉNAGEMENT CONSTITUTIONNEL ET D'ÉTABLISSEMENT DES LOIS ET RÈGLEMENTS ? En quoi, alors, ces imperfections consistent-elles et comment pouvons-nous les corriger ?

Buts, politique et programmes : lesquels choisir ?

Il est aussi difficile de décider quels objectifs nous devons nous donner que de déterminer comment nous allons le faire et les adapter à la situation.

FAUT-IL VISER LE LONG OU LE COURT TERME ? Se fixer une série d'objectifs à court terme mais faisant partie d'un plan d'ensemble à long terme ? Quels objectifs annuels le Canada doit-il atteindre, par exemple, pour doubler au cours de la prochaine décennie sa part des échanges internationaux ?

CES OBJECTIFS DOIVENT-ILS ÊTRE PRÉCIS ET QUANTIFIABLES, OU VASTES ET VISANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE STRATÉGIE GÉNÉRALE ? Notre but, par exemple, doit-il être d'atteindre un taux donné de croissance, d'inflation, de productivité, de production, d'emploi, ou plutôt de transformer notre économie pour qu'elle dépende non plus de l'exportation de ressources, mais de la technologie et qu'elle repose non pas sur l'énergie et la production, mais sur l'information et la prestation de services ?

NOS OBJECTIFS DE RENDEMENT DOIVENT-ILS ÊTRE ÉTABLIS EN FONCTION DE NOTRE RENDEMENT PASSÉ; SUR LE PLAN RÉGIONAL, DOIT-IL S'AGIR D'UN RENDEMENT RELATIF; SUR LE PLAN NATIONAL, DOIT-ON LE COMPARER À CELUI DE NOS CONCURRENTS ?

AVONS-NOUS BESOIN D'UN ENSEMBLE DE BUTS POUR L'ÉCONOMIE NATIONALE, ASSORTI D'UNE STRATÉGIE PERMETTANT DE LES RÉALISER, OU DE DIX ENSEMBLES D'OBJECTIFS ET DE DIX STRATÉGIES, OU ENCORE DE BUTS NATIONAUX QUI ENGLOBENT LES OBJECTIFS RÉGIONAUX ?

SI NOUS RÉALISONS UN ACCORD SUR LES OBJECTIFS, POUVONS-NOUS ÉGALEMENT NOUS ENTENDRE SUR UN ORDRE DE PRIORITÉ ? En ce qui concerne les buts eux-mêmes, un ensemble d'objectifs porte clairement sur le lien entre l'économie canadienne et l'économie internationale, américaine notamment.

QUELS SONT LES BUTS ACTUELS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE EXTÉRIEURE ? Sont-ils adaptés à la conjoncture qui se dessine ? Sinon, quels devraient-ils être ?

Visent-ils à l'obtention d'une devise stable, à un rendement commercial amélioré et à la stabilité monétaire interne ?

LE FAIT QUE LE DOLLAR CANADIEN SOIT LIÉ À CELUI DES ÉTATS-UNIS NOUS DONNE-T-IL UN FONDEMENT STABLE NOUS PERMETTANT DE RÉPONDRE DE FAÇON DYNAMIQUE AUX FORCES CHANGEANTES DE L'ÉCONOMIE ? Ou cela fait-il reposer trop le fardeau de l'adaptation sur les taux d'intérêt canadiens, l'emploi ou certaines régions ou industries particulières ?

QUELLES SONT LES VISÉES COMMERCIALES DU CANADA ? Sont-elles de maintenir inchangée notre situation à cet égard, par une réaction ponctuelle aux répercussions des initiatives beaucoup plus dynamiques d'autres pays ? Ou d'accroître la part canadienne des échanges internationaux dans certaines industries, avec certains pays ou sur l'ensemble ? Si nous n'avons effectivement pas d'objectifs largement agréés ni de plan de mise en oeuvre, quels sont ceux qui obtiendront l'appui voulu ?

QUELS BUTS POURSUIVONS-NOUS EN MATIÈRE DE CAPITAUX ? Voulons-nous insister sur l'investissement chez nous par des Canadiens ? Avons-nous besoin de capitaux étrangers pour établir le genre de structure industrielle pouvant être nécessaire afin de faire face à l'avenir ? Dans ce cas, comment pouvons-nous atteindre à une mainmise suffisante sur notre économie ?

PAR QUELS MOYENS POUVONS-NOUS DIVERSIFIER NOS SOURCES À CET ÉGARD ? Ou ferions-nous mieux de devenir nous-mêmes un exportateur de capitaux ?

On ne saurait toutefois répondre à ces questions sans tenir compte, par exemple, de l'interaction de nos économies régionales, entre elles et avec l'économie nationale, ainsi que des rapports que l'union économique canadienne entretient avec le reste de la communauté internationale.

QUELLES INCIDENCES LES OBJECTIFS EXTÉRIEURS ONT-ILS SUR NOS BUTS NATIONAUX EN CE QUI CONCERNE LA MISE EN VALEUR DES POSSIBILITÉS RÉGIONALES ET LES ROUAGES DE L'UNION ÉCONOMIQUE ?

L'IMPORTANCE ACCRUE ACCORDÉE À LA RECHERCHE DE DÉBOUCHÉS INTERNATIONAUX AMÉLIORE-T-ELLE NOS CHANCES DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉE AU SEIN DE LA FÉDÉRATION, OU RISQUE-T-ELLE PLUTÔT DE CRÉER DES DÉSÉQUILIBRES EN FAVORISANT CEUX QUI MISENT DÉJÀ SUR L'EXPORTATION ET EN NUISANT À CEUX QUI FONT CONCURRENCE AUX IMPORTATIONS ?

DEVONS-NOUS ÉTABLIR DEUX ENSEMBLES D'OBJECTIFS : UN POUR LES RÉGIONS TOURNÉES VERS L'EXPORTATION ET UN POUR CELLES QUI SOUFFRENT DES CONSÉQUENCES DE L'IMPORTATION ? Dans ce cas, comment les intégrer dans un plan national ?

QUELLES RÉPERCUSSIONS LES OBSTACLES INTERNES ONT-ILS SUR NOS POSSIBILITÉS D'AMÉLIORER NOTRE RENDEMENT INTERNATIONAL ET DE RÉALISER LES BUTS QUE NOUS NOUS FIXONS ? Et sur notre aptitude à assurer une croissance équilibrée dans l'ensemble de notre économie ? Ces obstacles empêchent-ils la création d'industries de calibre international et, devons-nous nous donner comme tâche fondamentale de les supprimer ?

LES LIGNES DE CONDUITE NATIONALES, PROVINCIALES ET RÉGIONALES FONT-ELLES IMPLICITEMENT OBSTACLE AU FONCTIONNEMENT EFFICACE DE L'ÉCONOMIE PAR LE BIAIS DE NORMES DE SÉCURITÉ, DE SUBVENTIONS ET DE DISPOSITIONS FISCALES ? Devons-nous harmoniser les mesures qui, involontairement, nous empêchent de tirer profit des possibilités économiques qui se présentent ? Quelle sorte de compromis devons-nous faire entre la nécessité d'améliorer notre rendement économique de façon concertée et celle de maintenir une saine diversité ?

COMMENT ALLONS-NOUS SURMONTER LES OBSTACLES INHÉRENTS À LA NATURE MÊME DU CANADA — LES DISTANCES, LES DIFFÉRENCES LINGUISTIQUES ET LES ÉCARTS RÉGIONAUX — AFIN D'AMÉLIORER NOS PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ? Comment pouvons-nous tirer parti de ces différences et de cette diversité ?

Les commissaires

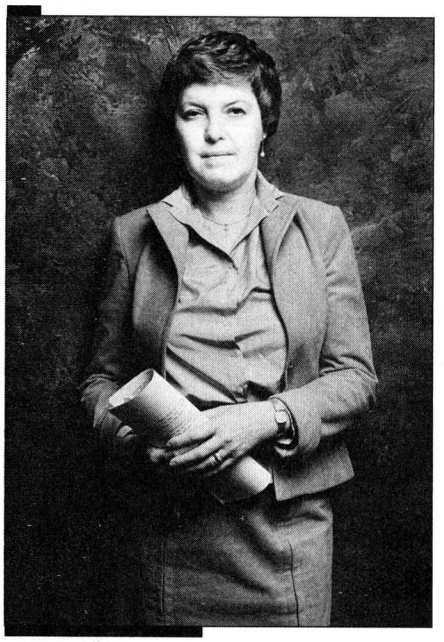

ANGELA CANTWELL PETERS

NÉE ET ÉDUQUÉE À TERRE-NEUVE, ANGELA PETERS EST PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE BOWRING BROTHERS LTD, À SAINT-JEAN. MME PETERS EST ADMINISTRATRICE DU CENTRAL TRUST ET ELLE SIÈGE EN OUTRE AU COMITÉ DE LA RÉMUNÉRATION DANS LE SECTEUR PUBLIC CRÉÉ PAR LE PREMIER MINISTRE. ELLE A FAIT DES ÉTUDES APPROFONDIES EN GESTION DES AFFAIRES À L'UNIVERSITÉ HARVARD, A FAIT PARTIE PENDANT CINQ ANS DU CONSEIL DES RÉGENTS DE L'UNIVERSITÉ MEMORIAL ET A OCCUPÉ TROIS ANS SUR CINQ LA PRÉSIDENCE DU COMITÉ DES FINANCES. MME PETERS A ÉTÉ ADMINISTRATRICE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-JEAN.

Les moyens : mesures publiques, initiatives privées

Les commissaires

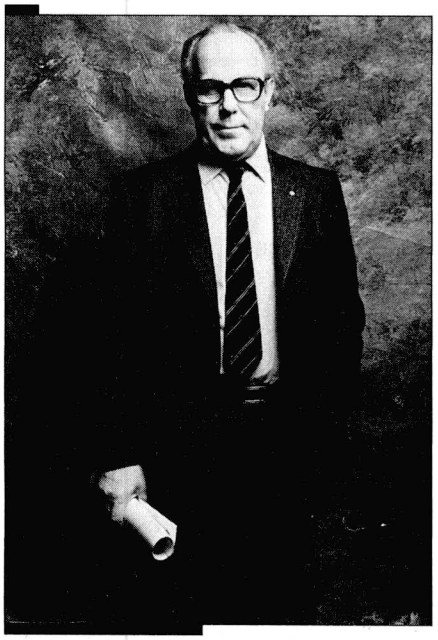

LAURENT PICARD

NÉ DANS LA VILLE DE QUÉBEC, M. PICARD EST DIPLÔMÉ EN PHILOSOPHIE, EN SCIENCES APPLIQUÉES (PHYSIQUE) ET EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES. IL A ENTAMÉ SA CARRIÈRE UNIVERSITAIRE COMME DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES ET DOYEN ASSOCIÉ DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET EST RETOURNÉ À L'ENSEIGNEMENT EN 1978, EN QUALITÉ DE DOYEN DE LA FACULTÉ DE GESTION DE L'UNIVERSITÉ MCGILL. APRÈS AVOIR ÉTÉ PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, PREMIER PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DU COMMONWEALTH POUR LA RADIODIFFUSION, COMMISSAIRE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE INDUSTRIELLE SUR LES PORTS DU SAINT-LAURENT ET PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE RECHERCHE SUR L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE DU QUÉBEC, IL ADMINISTRE AUJOURD'HUI PLUSIEURS SOCIÉTÉS. TOUT DERNIÈREMENT, IL A ÉTÉ MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES QUOTIDIENS.

De par son mandat, la Commission doit recommander «les aménagements institutionnels et constitutionnels propres à promouvoir la liberté et le bien-être des citoyens canadiens en même temps que le maintien d'une économie forte et concurrentielle . . .»

Dans ce contexte, il lui faudra se pencher sur :

- les moyens d'améliorer les relations entre les gouvernements, les milieux d'affaires, les syndicats et les autres groupes;
- la répartition opportune des pouvoirs, instruments et moyens fiscaux et économiques entre les différents ordres de gouvernement et d'administration;
- les changements à apporter aux institutions du gouvernement central de façon à mieux tenir compte des opinions et des besoins de tous les Canadiens et de toutes les régions et à favoriser l'expansion de l'union économique canadienne.

Il est en effet demandé à la Commission de «tenir compte de l'esprit de la Constitution canadienne, s'y conformer, et s'appuyer sur l'hypothèse que la structure fédérale canadienne ne s'écartera pas sensiblement de ce qu'elle est à l'heure actuelle.»

Mais qu'entend-on au juste par «l'esprit de la Constitution canadienne» ?

Presque métaphysique, cette question consiste à chercher à améliorer les relations entre les gouvernements et les intérêts privés.

Si ce même «esprit de la Constitution» incite le gouvernement national à prendre une orientation économique et pousse les administrations provinciales dans une autre, nous risquons fort de piétiner. Les projets de forage de puits de pétrole avorteront. Nous nous retrouverons sans accords commerciaux. Nous verrons deux usines échouer là où une aurait pu réussir ou encore de n'en avoir aucune pour exécuter des travaux qui pourraient occuper beaucoup de personnes.

Cette question est au coeur des travaux de la Commission. En effet, si nos rapports influent sur notre rendement économique, il est évident que la façon dont nous nous gouvernons exerce un effet déterminant sur notre avenir économique.

Comment nous gouvernons-nous ?

La démocratie canadienne repose sur une double assise : la suprématie du Parlement et le fédéralisme, caractérisée par le principe du partage des pouvoirs entre gouvernements fédéral et provinciaux. Mais cela ne répond pas à la question.

Quelles qu'aient été les intentions de ceux qui ont érigé le Canada, il n'en demeure pas moins que notre régime de gouvernement a évolué, qu'il s'est adapté et qu'il s'est transformé au fur et à mesure des événements, de la conjoncture étrangère, des idées nouvelles et des changements dans les aspirations et les ambitions des Canadiens.

D'aucuns prétendront que l'évolution de notre système a suivi celle du Canada lui-même. Mais cela est-il vrai ?

On notera par exemple que la Constitution ne reconnaît pas les administrations régionales ou municipales, qui exercent pourtant une très grande influence à bien des égards : volume et rythme de la construction domiciliaire, éducation et modes de développement économique. De plus, la croissance démographique des trois dernières décennies — quelque 10 millions de personnes — s'est effectuée presque exclusivement dans les villes.

Les commissaires

MICHEL ROBERT

FONDATEUR ASSOCIÉ D'UN CABINET JURIDIQUE À MONTRÉAL, MICHEL ROBERT A ÉTÉ MEMBRE DU COMITÉ DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉFORME DU DROIT DE L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN. GRAND EXPERT CANADIEN DU DROIT CONSTITUTIONNEL, IL A REPRÉSENTÉ LE GOUVERNEMENT DU CANADA LORS DU RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION. IL A ÉGALEMENT REPRÉSENTÉ LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR DES OPÉRATIONS POLICIÈRES EN TERRITOIRES QUÉBÉCOIS ET, AUPARAVANT, DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA. ANCIEN PRÉSIDENT DU COMITÉ SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC ET DE LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONS JURIDIQUES DU CANADA, M. ROBERT EST DEVENU BÂTONNIER DE LA PROVINCE EN 1976.

Par ailleurs, le mécanisme prévu à l'origine pour représenter les intérêts régionaux dans les institutions nationales — en l'occurrence le Sénat — n'a pas suivi l'évolution des valeurs démocratiques, qui s'est traduite par un refus d'accepter les décisions prises par des représentants nommés et la revendication d'une imputabilité accrue, par le biais d'élections. On retrouve des préoccupations analogues à propos de l'administration et de la répresentation des territoires et du nord canadiens.

Sur un autre plan également, la notion de partage des pouvoirs est devenue ambiguë à cause de changements, d'innovations, de chevauchements et de l'émergence de relations complexes entre les mesures prises par les différents ordres de gouvernement.

SAVONS-NOUS ENCORE COMMENT NOUS NOUS GOUVERNONS ? Quelles sont les répercussions de cette confusion ? Pouvons-nous la supprimer ? Ou est-elle irréductible lorsqu'il s'agit de diriger une société complexe caractérisée à la fois par l'énormité des distances et une interdépendance croissante ?

POUVONS-NOUS EXIGER DAVANTAGE DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ADMINISTRATIONS QU'ILS NOUS RENDENT DES COMPTES, ALORS QUE LES CONTRIBUABLES EUX-MÊMES NE SAVENT PAS QUELLE INSTANCE EST RESPONSABLE DE TEL OU TEL DOSSIER NI QUELLE AUTORITÉ S'OCCUPE DE TELLE OU TELLE MESURE, QU'ELLE EN SOIT CHARGÉE OU PAS ?

CETTE CONFUSION ENTRAÎNE-T-ELLE L'ADOPTION DE MESURES ÉCONOMIQUES S'ANNULANT LES UNES LES AUTRES, PÈSE-T-ELLE TRÈS LOURD SUR LE RENDEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA ? Nous empêche-t-elle d'établir des objectifs communs et de convenir des moyens de les réaliser ?

Quels changements s'imposent ?

Mais la Commission n'a pas été chargée uniquement d'étudier et de quantifier les répercussions économiques néfastes. Elle a été mandatée pour recommander la meilleure façon de gouverner le Canada, compte tenu de ce qui nous attend d'ici cinq à cinquante ans.

Or, depuis deux décennies, cette question — qui est un des grands sujets de discussion nationale et de préoccupation régionale — gravite surtout autour du partage des pouvoirs constitutionnels et des relations fiscales entre gouvernements. Le débat a mis en lumière diverses optiques sur le mode de gouvernement le mieux adapté au Canada. Il est temps d'effectuer des rapprochements.

MAINTENANT QUE NOUS DISPOSONS D'UN MOYEN DE MODIFIER LA CONSTITUTION, QUELS CHANGEMENTS FAUT-IL Y APPORTER ? Devons-nous modifier le partage des pouvoirs afin que les Canadiens voient clairement un lien entre les impôts perçus par un ordre donné de gouvernement et les dépenses que celui-ci engage, afin qu'il n'y ait plus d'ambiguïté au sujet des administrations qu'il y a lieu de tenir responsables, ou encore de blâmer ou de louer ?

PEUT-ON SUPPRIMER LES CONFLITS LIÉS AUX PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS GRÂCE À UN TRANSFERT OU À UNE DÉLÉGATION DE POUVOIRS OU ENCORE À L'UTILISATION, PAR LES DEUX PALIERS DE GOUVERNEMENT, DE POUVOIRS CONCOMITANTS ?

S'AGIT-IL DE CHANGEMENTS MINEURS QU'ON POURRAIT APPORTER UN À LA FOIS, EN EXAMINANT LE POUR ET LE CONTRE DE CHACUN ? Ou faut-il renégocier de fond en comble les pouvoirs et responsabilités afin d'aligner notre structure constitutionnelle sur nos problèmes actuels et nos besoins à venir ?

OU LA DIFFICULTÉ VIENT-ELLE DU FAIT QUE NOS GOUVERNEMENTS CONTOURNENT TROP FACILEMENT UN PARTAGE POURTANT EFFICACE DES POUVOIRS DANS LEURS FAÇONS D'ÉTABLIR, DE FINANCER ET D'ADMINISTRER DES PROGRAMMES DESTINÉS À FOURNIR DES SERVICES FONDAMENTAUX COMME CEUX DE SANTÉ, D'ÉDUCATION ET D'ASSISTANCE SOCIALE ? Y a-t-il moyen de mettre fin à ce désordre et aux conflits qu'il engendre périodiquement afin d'accroître plutôt que de diminuer la qualité des services ?

LA CONFUSION VIENDRAIT-ELLE PLUTÔT DE L'INCAPACITÉ DE CERTAINES INSTITUTIONS DE S'ADAPTER AUSSI RAPIDEMENT QUE D'AUTRES ?

PEUT-ON TRANSFORMER LE SÉNAT POUR QU'IL CONCILIE PLUS EFFICACEMENT, DANS LE RÉGIME PARLEMENTAIRE, LES INTÉRÊTS RÉGIONAUX ET LES DROITS INDIVIDUELS D'UNE PART ET LES BESOINS NATIONAUX D'AUTRE PART ? La Chambre haute devrait-elle se faire le porte-parole des administrations provinciales ou la population elle-même devrait-elle élire directement des personnes qui seront chargées de défendre leurs intérêts régionaux ?

CETTE REPRÉSENTATION DOIT-ELLE REPOSER SUR LE PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ DES PROVINCES ? Doit-elle traduire les intérêts divergents des Francophones et des Anglophones ? Ou y a-t-il moyen d'accorder aux provinces l'égalité de représentation tout en protégeant les intérêts des minorités culturelles et linguistiques et tout spécialement ceux du Québec ?

FAUDRAIT-IL RÉFORMER LE PROCESSUS D'ÉLECTION DES DÉPUTÉS POUR QUE LES PARTIS POLITIQUES, QUI SONT EUX-MÊMES DES INSTITUTIONS IMPORTANTES, ACQUIÈRENT OU REGAGNENT UN CARACTÈRE NATIONAL ET AIENT LA CAPACITÉ D'ENGLOBER LA DIVERSITÉ DU CANADA DANS LEURS DÉLIBÉRATIONS INTERNES ?

DEVONS-NOUS EXAMINER LES TRADITIONS PARLEMENTAIRES ET NOUS DEMANDER SI LA DISCIPLINE DE PARTI N'A PAS CRÉÉ UNE RIGIDITÉ QUI EMPÊCHE TANT LES MINISTÉRIELS QUE LES PARTIS D'OPPOSITION DE DÉCELER LES VENTS NOUVEAUX QUE LES DÉPUTÉS, EN L'ABSENCE DE PAREILLES CONTRAINTES, POURRAIENT PEUT-ÊTRE MIEUX TRADUIRE ?

DEVONS-NOUS NOUS DOTER DE NOUVELLES INSTITUTIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES AUTRES QUE LE PARLEMENT AFIN DE CONTRER NOTRE INCAPACITÉ À CONVENIR D'AMÉNAGEMENTS EFFICACES ?

Ces questions en chevauchent d'autres qui ont trait aux rapports entre les pouvoirs publics — fédéraux, provinciaux, territoriaux ou municipaux — et l'économie privée et, par le truchement de l'Administration, aux liens entre d'autres visées et aspirations — sociales, culturelles, humanitaires et relatives au milieu — et nos objectifs économiques.

QUEL EST LE RÔLE DU GOUVERNEMENT ? Quel est le «contexte où se complètent les activités des secteurs public et privé» sur lequel repose l'économie canadienne ?

POUVONS-NOUS DÉTERMINER CE QUI CONSTITUE LA PROPORTION IDÉALE DE LA COMPOSANTE GOUVERNEMENTALE, PROPORTION QUI POURRAIT SERVIR DE BUT ET DE JALON POUR LES POUVOIRS PUBLICS ET D'ÉTALON AUQUEL LES CANADIENS POURRONT COMPARER LEUR GOUVERNEMENT ? Existe-t-il un partage idéal entre les administrations fédérale, provinciales et municipales ?

SINON, Y-A-T-IL UN ENSEMBLE DE PRINCIPES PERMETTANT DE DÉTERMINER LE RÔLE APPROPRIÉ QUE LE GOUVERNEMENT DOIT JOUER DANS L'ÉCONOMIE, COMPTE TENU DE L'ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE, DES PRÉFÉRENCES ET DES BESOINS ?

L'IDÉAL, POUR L'AVENIR, EST-IL D'ÉTABLIR UNE DÉMARCATION NETTE ENTRE LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ ? Ou plutôt de resserrer les liens ? Comment les deux secteurs pourraient-ils se tenir réciproquement mieux informés ? Si cette association n'est pas souhaitable sur le plan de l'économie nationale, la concurrence accrue à l'étranger exige-t-elle par contre une plus grande mise en commun des ressources publiques et privées pour l'obtention de débouchés extérieurs ?

Enfin, ces questions sur le lien entre les pouvoirs publics et le secteur privé en engendrent d'autres au sujet des effets de la bureaucratie des deux secteurs sur l'aptitude de la structure industrielle nationale à s'adapter.

LES TECHNIQUES NORMALISÉES DE GESTION APPLIQUÉES DANS LES ORGANISMES PUBLICS ET PRIVÉS NUISENT-ELLES SENSIBLEMENT AU CHANGEMENT ?

Si ces techniques convenaient à un régime industriel reposant sur la production en série, sont-elles encore valables à une époque où la réussite tient peut-être davantage à la souplesse, à l'adaptabilité, à la spécialisation, à l'innovation et à l'aptitude à saisir promptement les occasions qui se présentent ?

Les commissaires

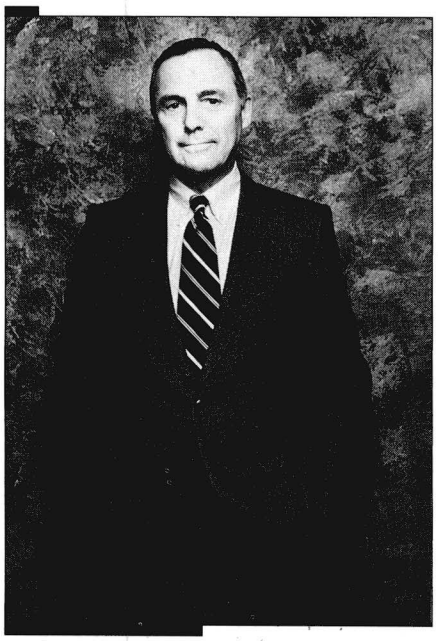

DARYL KENNETH SEAMAN

NÉ ET ÉDUQUÉ EN SASKATCHEWAN, «DOC» SEAMAN EST PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ADMINISTRATEUR DE LA BOW VALLEY INDUSTRIES, SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'EXPLORATION ET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES. PASSIONNÉ DE SPORT, IL A ÉTÉ GOUVERNEUR DE LA HOCKEY CANADA FOUNDATION ET EST CO-PROPRIÉTAIRE DU CALGARY FLAMES HOCKEY CLUB. M. SEAMAN EST DIPLÔMÉ EN GÉNIE MÉCANIQUE ET A REÇU UN DOCTORAT HONORIFIQUE EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN EN 1982. IL POSSÈDE UN RANCH, DONT IL ASSURE L'EXPLOITATION DANS LES COLLINES DE L'ALBERTA.

Les commissaires

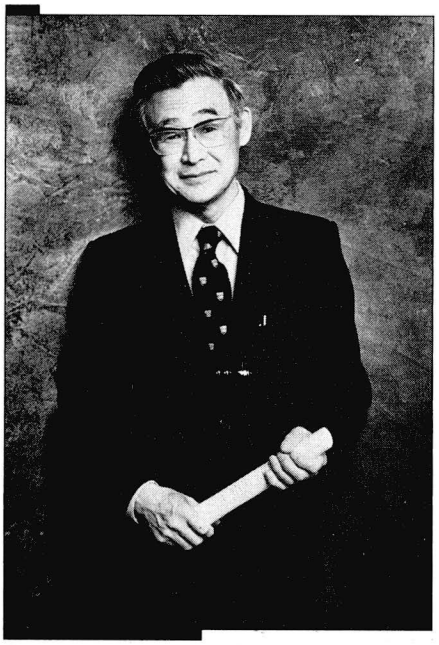

THOMAS SHOYAMA

AU DÉBUT DE SA CARRIÈRE, M. SHOYAMA, QUI EST NATIF DE KAMLOOPS (COLOMBIE-BRITANNIQUE), A ÉTÉ JOURNALISTE, PUIS EST ENTRÉ AU SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE L'ARMÉE CANADIENNE. AU COURS DE SA LONGUE ET PRESTIGIEUSE CARRIÈRE DANS LES FONCTIONS PUBLIQUES DE LA SASKATCHEWAN ET DU CANADA, IL A ÉTÉ MEMBRE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOUS-MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES, ET SOUS-MINISTRE DES FINANCES. M. SHOYAMA A REÇU LE PRIX POUR SERVICES INSIGNES DE LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE. IL A PRIS SA RETRAITE EN 1978. L'ANNÉE SUIVANTE, IL EST DEVENU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA ET A ÉTÉ NOMMÉ CONSEILLER SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES AU BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ. IL EST ACTUELLEMENT PROFESSEUR INVITÉ À L'UNIVERSITÉ DE VICTORIA, MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION CANADIENNE DONNER, ET EST ADMINISTRATEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS, DONT PÉTRO-CANADA ET LA HAWKER SIDDELEY CANADA INC.

LES BUREAUCRATIES PUBLIQUES ET PRIVÉES SOUFFRENT-ELLES DE GIGANTISME AU POINT QU'ELLES SE PRÉOCCUPENT EXCLUSIVEMENT DE RÉSOUDRE LEURS DIFFICULTÉS INTERNES, SANS TENIR COMPTE DES ASPECTS EXTERNES ? Peut-on faire en sorte que celles du secteur privé soient plus attentives aux réalités du marché ? Les administrations publiques, tout comme celles du monde de l'éducation et des syndicats, peuvent-elles tenir davantage compte des besoins de la société en général ?

Y A-T-IL MOYEN DE FAIRE VALOIR DAVANTAGE LES ASPIRATIONS ÉCONOMIQUES, SOCIALES, POLITIQUES, CULTURELLES ET AUTRES DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE, AFIN DE BRISER LA RIGIDITÉ QUI EN RÉSULTE ? Peut-on réformer et assouplir la structure industrielle de demain sans faire de même pour les administrations qui les soutiennent ?

Ces interrogations recoupent le problème de la prise de décision dans les organismes privés.

FAUT-IL CHANGER RADICALEMENT LES MOYENS PAR LESQUELS SYNDICATS ET EMPLOYEURS CONCLUENT LEURS ENTENTES ? Faut-il créer des institutions nouvelles chargées de veiller à ce que les principaux groupes économiques — travailleurs, direction, coopératives, associations de consommateurs et autres — aient voix au chapitre et prennent part aux décisions de politique qui touchent leurs membres ? Ou faut-il trouver de meilleures façons de faire participer directement ces derniers ? Quels moyens avons-nous à notre disposition ? Quels sont ceux que nous offrent les nouvelles technologies de l'information ?

S'IL FAUT FAIRE EN SORTE QUE LES DÉCISIONS PUBLIQUES TIENNENT DAVANTAGE COMPTE DES INTÉRÊTS PRIVÉS, DEVONS-NOUS ÉGALEMENT FAVORISER L'INVERSE ?

OU S'AGIT-IL LÀ D'UN FAUX PROBLÈME ET NE DEVONS-NOUS PAS PLUTÔT EXAMINER LES CONSÉQUENCES D'UNE CONCENTRATION EXCESSIVE DU POUVOIR ÉCONOMIQUE À CERTAINS ENDROITS ET ENTRE LES MAINS D'UN TROP PETIT NOMBRE ?

SI C'EST DE LÀ QUE VIENNENT LA RIGIDITÉ ET LES CONFLITS QUANT AUX BUTS ET AUX MOYENS, LA SOLUTION EST-ELLE D'ADOPTER DES RÈGLEMENTS ET DES CODES DE CONDUITE ÉCONOMIQUE, OU PLUTÔT DE FAVORISER LA CONCURRENCE POUR QUE CEUX QUI SONT DÉPOURVUS DE POUVOIR OU DE MOYENS D'Y ACCÉDER AIENT AU MOINS DES CHOIX ET DES SOLUTIONS DE RECHANGE ?

Enfin, la multiplication des sociétés et organismes para-gouvernementaux à l'échelon fédéral, provincial ou municipal suscite également toute une série de questions.

CET ESSOR RÉSULTE-T-IL DE LA NÉCESSITÉ DE RÉPONDRE À DES BESOINS AUXQUELS LE SECTEUR PRIVÉ NE SATISFAIT PAS ? L'incitation à la croissance vient-elle de la concurrence fédérale-provinciale et du désir de chaque ordre de gouvernement d'avoir la mainmise sur certains domaines économiques précis et de les empêcher d'exercer son emprise, d'imposer ses règlements ou de percevoir des impôts par l'autre partie ?

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE, INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES D'UNE IMPORTANCE CROISSANTE, SONT-ELLES SUFFISAMMENT SOUS L'AUTORITÉ DU GOUVERNEMENT ? Ou sont-elles devenues des éléphants solitaires qui foulent les plates-bandes du secteur privé tout en jouissant de l'impunité de la Couronne ? Devraient-elles respecter les mêmes règles que les sociétés privées auxquelles elles font concurrence ? Contribuent-elles à notre adaptabilité économique ou y nuisent-elles parce qu'elles ne sont pas assujetties aux contraintes du marché ?

LES OFFICES DE COMMERCIALISATION TIENNENT-ILS BIEN COMPTE DES INTÉRÊTS DIVERGENTS ET LÉGITIMES DES PERSONNES AUTRES QUE LES PRODUCTEURS QU'ILS RÉGLEMENTENT ? Rendent-ils suffisamment compte de leurs décisions à ceux qui s'en ressentent ?

LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION CONTRIBUENT-ILS À RÉSOUDRE LES CONFLITS QUI EXISTENT ENTRE INTÉRÊTS DIVERGENTS ? Ou diminuent-ils notre souplesse et notre adaptabilité parce que le grand nombre de jugements et la complexité des questions les empêchent de prendre des décisions opportunes permettant de saisir les occasions au moment où elles se présentent ? Quelle est la solution : augmenter ou diminuer le nombre des règlements, ou encore en améliorer la teneur ?

Le mandat

Le Comité du Conseil privé a été saisi d'un rapport du très honorable Pierre Elliott Trudeau, Premier ministre du Canada, faisant valoir :

que le Canada est un pays aux possibilités quasi illimitées, qui s'est engagé à assurer l'avancement économique et social de ses habitants, à réduire les disparités économiques et fiscales entre ses diverses régions et à répartir équitablement les avantages et les fardeaux du développement national;

que l'économie mondiale connaît des changements importants, surtout en ce qui concerne l'activité industrielle, l'utilisation des ressources naturelles, le mouvement des capitaux au sein d'un même pays et entre États, changements qui auront des répercussions importantes pour le Canada;

que les rapports économiques actuels entre pays, et entre individus et groupes d'un même pays, se caractérisent par une interdépendance accrue en même temps qu'une intensification de la concurrence;

que, pour relever le défi du changement au niveau national aussi bien qu'international, afin de réaliser les potentialités du Canada et d'assurer le bien-être économique et social de tous ses habitants, il importe de mieux comprendre les aspirations des diverses régions, de coordonner davantage les initiatives des différents échelons de gouvernement et de susciter plus d'appui pour l'union économique canadienne.

À ces causes, sur avis conforme du Premier ministre, le Comité du Conseil privé recommande que l'honorable Donald Stovel Macdonald et toute autre personne pouvant être désignée à l'occasion soient nommés commissaires en vertu de la Partie I de la Loi sur les enquêtes et chargés d'enquêter et de faire rapport sur les possibilités, perspectives et défis économiques à long terme qui se dessinent pour la fédération canadienne et ses diverses régions, et sur l'incidence de ces perspectives et défis sur les institutions économiques et gouvernementales et sur la gestion des affaires économiques du Canada.

Le Comité recommande en outre que les commissaires se penchent sur les questions ci-après et fassent rapport à leur sujet :

a) les objectifs nationaux à poursuivre et les politiques de développement économique à adopter, y compris les aspects suivants :
   - les tendances des besoins et de la situation du marché du travail;
   - les faits nouveaux touchant l'offre de matières premières, sources d'énergie comprises;
   - les besoins de capitaux et la structure des coûts dans un monde caractérisé par une vive concurrence, une technologie avancée et une forte interdépendance;
   - les tendances qui se manifestent aux chapitres de la productivité, des niveaux de vie et du progrès social;
   - l'adaptation et la croissance du secteur industriel;
   - les possibilités et les contraintes du développement économique régional dans un cadre économique national;
   - l'intégrité de l'union économique canadienne, du double point de vue de l'unité du Canada et de la possibilité, pour tous les Canadiens, d'avoir part à la prospérité économique au fur et à mesure de son accroissement;

b) les aménagements institutionnels et constitutionnels propres à promouvoir la liberté et le bien-être des citoyens canadiens en même temps que le maintien d'une économie forte et concurrentielle, y compris les aspects suivants :
   - les moyens d'améliorer les relations entre les gouvernements, les milieux d'affaires, les syndicats et les autres groupes qui composent la société canadienne;
   - la répartition opportune des pouvoirs, instruments et moyens fiscaux et économiques entre les différents niveaux de gouvernements et d'administrations;

Les commissaires

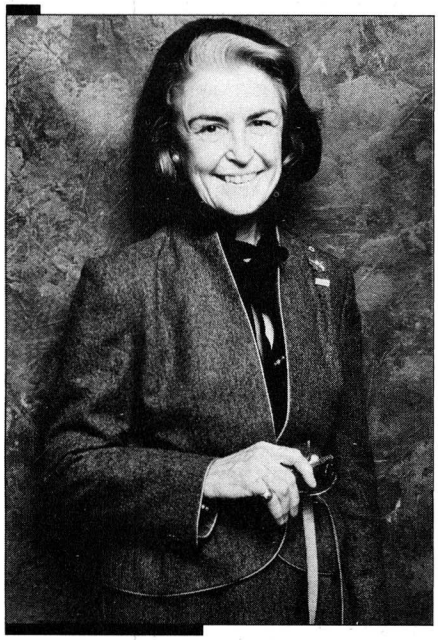

JEAN WADDS

MME WADDS EST DE RETOUR AU CANADA APRÈS S'ÊTRE ILLUSTRÉE DANS LE POSTE DE HAUT-COMMISSAIRE À LONDRES. ÉLUE EN 1958 À LA CHAMBRE DES COMMUNES, ELLE A FAIT PARTIE DE LA DÉLÉGATION DU CANADA AUX NATIONS UNIES, A ÉTÉ SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, ET A SIÉGÉ AUX COMITÉS PARLEMENTAIRES DE L'AGRICULTURE, DE LA RADIODIFFUSION, DU SERVICE CIVIL ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES. DE 1975 À 1979, MME WADDS A ÉTÉ MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO. DÉTENTRICE DE PLUSIEURS DOCTORATS HONORIFIQUES, ELLE A REÇU, EN 1981, LA CLÉ DE LA VILLE DE LONDRES ET A ÉTÉ INVESTIE DE L'ORDRE DU CANADA EN 1982.

Les commissaires

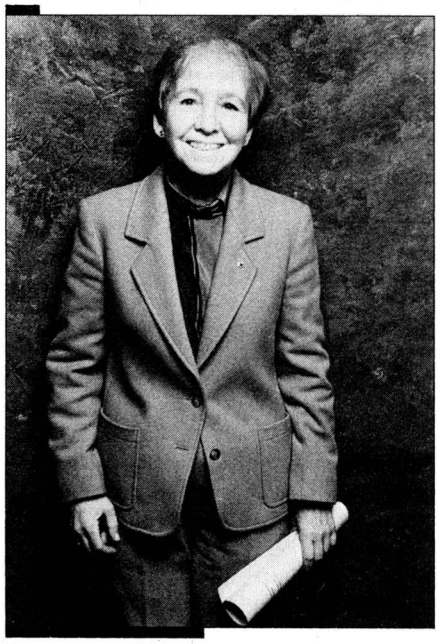

CATHERINE T. WALLACE

TITULAIRE D'UNE MAÎTRISE ET D'UN DOCTORAT EN CRITIQUE LITTÉRAIRE, MME WALLACE EST DEVENUE EN 1953 LA PREMIÈRE DIRECTRICE DE LA NOTRE DAME HIGH SCHOOL DE VANCOUVER, PUIS EST ENTRÉE À L'UNIVERSITÉ MOUNT SAINT VINCENT DE HALIFAX À TITRE DE PROFESSEUR D'ANGLAIS. EN 1965, ELLE ÉTAIT NOMMÉE PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ. DE 1974 À 1982, ELLE A ÉTÉ À LA TÊTE DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES, À FREDERICTON, ET FAIT AUJOURD'HUI PARTIE DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CONFÉRENCE CANADIENNE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. MME WALLACE SIÈGE À DIVERS CONSEILS D'ADMINISTRATION, DONT CELUI DE LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE ET DE LA MARITIME TELEGRAPH AND TELEPHONE. ELLE A REÇU LA MÉDAILLE POUR SERVICES ÉMINENTS DE L'ORDRE DU CANADA EN 1972, ET LA MÉDAILLE CANADIENNE COMMÉMORANT LE 25e ANNIVERSAIRE DE L'ACCESSION AU TRÔNE DE SA MAJESTÉ LA REINE EN 1977. ELLE DÉTIENT ONZE DIPLÔMES HONORIFIQUES D'UNIVERSITÉS CANADIENNES.

- les changements à apporter aux institutions du gouvernement central de façon à mieux tenir compte des opinions et des besoins de tous les Canadiens et de toutes les régions et à favoriser l'expansion de l'union économique canadienne.

De plus, le Comité recommande qu'au cours de leur enquête et au moment de rédiger leur rapport, les commissaires aient à l'esprit les principes suivants :

a) l'économie canadienne repose sur l'initiative et la productivité de chaque Canadien, dans un contexte où se complètent les activités des secteurs public et privé, et qui reflète les valeurs traditionnelles de notre société;
b) la politique économique doit être examinée du point de vue de ses rapports avec l'indépendance politique et économique du Canada et avec les aspirations plus générales de ses habitants, celles-ci devant être reflétées dans les responsabilités des gouvernements;
c) la gestion de l'économie du pays, la croissance économique équilibrée de ses différentes régions et la réduction des disparités fiscales entre les provinces sont essentiellement des responsabilités fédérales; les provinces ont pour leur part des charges importantes en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique économique et sociale;
d) le rapport devra tenir compte de l'esprit de la Constitution canadienne, s'y conformer, et s'appuyer sur l'hypothèse que la structure fédérale canadienne ne s'écartera pas sensiblement de ce qu'elle est à l'heure actuelle.

Le Comité recommande en outre que les commissaires :

1. reçoivent l'ordre de consulter, dans le cadre de leur enquête, tous les gouvernements provinciaux et administrations territoriales ainsi que les Canadiens intéressés de toutes les couches de la sociéte et de toutes les régions du pays;
2. soient autorisés à créer les comités consultatifs de Canadiens éminents que pourra nécessiter, selon eux, l'examen de l'un ou l'autre aspect de leur mandat;
3. aient le pouvoir d'adopter la procédure et les méthodes qu'ils jugeront nécessaires à la poursuite de leur enquête;
4. puissent compter, au besoin, sur la collaboration des fonctionnaires et employés des ministères et organismes du gouvernement du Canada, en particulier pour l'accès à la documentation;
5. soient autorisés à siéger aux moments et aux endroits voulus au Canada;
6. soient autorisés à exercer tous les pouvoirs que leur confère l'article 11 de la Loi sur les enquêtes;
7. soient autorisés à retenir les services d'employés de soutien et de conseillers techiques, avocats compris, qu'ils jugeront nécessaires à la poursuite de leur enquête et à leur verser la rémunération et les indemnités de frais qu'approuvera le Conseil du Trésor;
8. soient autorisés à louer, avec le concours du ministère des Travaux publics, les bureaux ainsi que les salles et installations d'audiences qu'ils jugeront nécessaires à leur enquête, ce à des loyers conformes aux lignes directrices dudit ministère à cet égard;
9. soient autorisés à publier des études spéciales lorsque ce sera à propos;
10. reçoivent l'ordre de faire rapport au Gouverneur en conseil dans un délai raisonnable celui-ci ne devant pas dépasser trois années à compter du moment présent;
11. reçoivent l'ordre de remettre leurs dossiers à l'archiviste fédéral aussitôt que possible après la conclusion de leurs travaux.

Le Comité recommande enfin que l'honorable Donald Stovel Macdonald soit nommé président de la Commision.

LE 5 NOVEMBRE 1982